

Le lundi 27 novembre 2023,

Lettre ouverte des fonctionnaires territoriaux,

A Madame la Maire de Bagneux,

Aux élus du Conseil municipal,

Aux habitants et usagers de Bagneux,

Les agents territoriaux de Bagneux, réunis en Assemblée Générale le 24 novembre 2023, ont décidé d'une journée d'action ce jeudi 30 novembre en soutien à la revendication pour l'application du décret du 31 octobre dernier prévoyant le versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat entre 300 et 800 €. En effet, le principe de libre administration des Communes permet au Conseil municipal de délibérer en ce sens.

Après de multiples relances du syndicat CGT et trois négociations avec l'employeur, la proposition municipale reste largement en dessous des plafonds octroyés automatiquement pour les fonctions publiques d'État et l'Hospitalière qui bénéficient de la prime automatiquement et en totalité.

Plafond des rémunérations	Prime prévue par le décret	Proposition à Bagneux
Rémunération jusqu'à 1 975 €	800 €	267 €
Rémunération + de 1 975 € jusqu'à 2 275 €	700 €	233 €
Rémunération + de 2 275 € jusqu'à 2 430 €	600 €	200 €
Rémunération + de 2 430 € jusqu'à 2 570 €	500 €	167 €
Rémunération + de 2 570 € jusqu'à 2 690 €	400 €	133 €
Rémunération + de 2 690 € jusqu'à 2 800 €	350 €	117 €
Rémunération + de 2 800 € jusqu'à 3 250 €	300 €	100 €

LE COMPTE N'Y EST PAS !

Les agents territoriaux de Bagneux ne sauraient être les seuls privés d'une grande partie d'une prime que les professeurs de l'Éducation nationale, les infirmières, les policiers et les gendarmes, tous ces agents essentiels au bon fonctionnement du service public, ont d'ores et déjà reçue en totalité !

Depuis le début des négociations, la réponse de la Municipalité reste : « le manque de financement », cette prime n'étant effectivement pas compensée par une augmentation de la Dotation Globale de Fonctionnement attribuée par l'État. Cependant, compte-tenu de la bonne gestion financière de notre collectivité depuis des années, la CGT considère qu'une partie de l'excédent budgétaire décrit ci-dessous doit naturellement revenir aux agents publics qui œuvrent au quotidien pour le service à la population.

Année de l'exercice budgétaire	Excédent de fonctionnement	Résultat net global
2012	4,125 millions €	744 607 €
2013	3,766 millions €	90 064 €
2014	2,761 millions €	2,253 millions €
2015	4,490 millions €	480 880 €

2016	4,364 millions €	2,057 millions €
2017	4,841 millions €	1,470 millions €
2018	6,258 millions €	1,788 millions €
2019	4,403 millions €	1,704 millions €
2020	4,343 millions €	1,007 millions €
2021	3,414 millions €	3,415 millions €
2022	6,489 millions €	3,585 millions €

LES TERRITORIAUX DE BAGNEUX POUR L'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT COMME LES AUTRES VILLES.

Depuis de nombreuses années, et à nouveau dans les orientations municipales 2023, nous avons à subir de multiples restrictions dans le fonctionnement du service public communal :

pourra atteindre les 10 millions d'€ annuels. Fin 2023, la capacité prévisionnelle de désendettement de la commune devrait se situer entre 6 et 7 années au maximum. Elle sera vraisemblablement inférieure du fait des excédents de réalisation des recettes de fonctionnement et des moindres réalisations des dépenses de fonctionnement constatés chaque année. Pour rappel, au compte administratif 2021, cette valeur était de 6,23 années.

En raison du poids de la masse salariale dans le total des dépenses réelles de fonctionnement, il est proposé de ne pas créer de nouveaux emplois sans travailler à la suppression d'autres emplois pour un coût équivalent. Cela se traduit donc par un gel des effectifs qui sera durable sur le reste du mandat.

Débat d'Orientation Budgétaire, 21 mars 2023

De nombreuses villes ont déjà délibéré ou informé leurs agents de la mise en place dans son intégralité des sommes prévues par le décret du 31 octobre dernier. C'est le cas pour : Boulogne-Billancourt, Sceaux, Cachan, Arcueil, Villejuif, Suresnes, Grigny, Tremblay, Pantin, Ivry-sur-Seine, Villetaneuse, Mitry-Mory, Sèvres, Courbevoie, Saint-Ouen, Épinay, Guyancourt, Lille, Paris, Toulouse, Lyon, les Conseils Départementaux du 92, du 93 et du 94, le Conseil Régional, etc...

POUR LA JUSTICE SOCIALE !

Habitantes et habitants de Bagneux, soutenez les agents territoriaux et vos services publics !

Madame la Maire de Bagneux, Mesdames et Messieurs les élus du Conseil municipal, attribuez la prime de pouvoir d'achat qui peut être déclinée sur deux exercices budgétaires !

Les agents territoriaux de Bagneux, déterminés pour la satisfaction de leurs revendications, seront en action ce jeudi 30 novembre 2023.